

Communiqué pour les médias

Date 2 juillet 2010

Le Valais, au top des régions vitivinicoles européennes

(I-VS).- Après une photographie structurelle et économique, la mise en place d'outils d'analyse et d'information et des propositions de stratégies marketing, ce sont les évolutions législatives et environnementales ainsi que la « gouvernance de la filière vitivinicole valaisanne » qui ont fait l'objet de la troisième et dernière partie de l'étude VITI 2015. Sur ces bases, le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire a dégagé trois axes de développement qu'il entend maintenant proposer à la filière, en vue de la mise en place d'une politique durable.

L'étude VITI 2015, « Stratégie vitivinicole valaisanne à l'horizon 2015 » élaborée en collaboration avec le Prof. Bernard Catry, de l'université de Lausanne, a été constituée de deux parties majeures, soit l'analyse économique et la stratégie marketing. Ces travaux, qui ont débouché sur une liste de 14 recommandations, ont été réalisés en étroite collaboration avec les acteurs de la filière, consultés à chaque phase du processus. La troisième et dernière partie de l'étude s'est penchée sur les défis à venir, proposant diverses options stratégiques.

Etat des lieux de la branche réjouissant

Les instruments mis en place pendant la démarche VITI 2015 permettent aujourd'hui de dresser un état des lieux plutôt satisfaisant de la situation économique de la branche :

- La consommation des vins valaisans a progressé en volume de 4,9% depuis 2005 et ce dans un marché difficile pour les vins suisses.
- Depuis 2005, le chiffre d'affaires de la filière augmente annuellement de 3,1% pour atteindre 425 millions CHF en 2008.
- Ces dix dernières années, à l'instar des autres vignobles suisses, le Valais a diversifié son encépagement. Les vigneron et encaveurs valaisans, tout en adaptant leur production aux besoins du marché, ont décidé de privilégier des cépages à forte identité valaisanne pour se différencier.

Trois axes de développement

Sur la base de cette étude et des premières analyses en découlant, le DEET entend proposer à la filière de développer trois axes principaux pour la viticulture valaisanne : une offre attractive et de qualité ; un accueil et des structures de qualité ; la mise en place d'un vrai partenariat avec la profession orienté vers des objectifs communs.

Ces axes stratégiques seront discutés avec les acteurs, puis validés, afin de permettre la mise en oeuvre d'une politique durable.

Note aux rédactions

Le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina (027 606 23 00), Pierre-André Roduit, chef de l'Office de la viticulture (027 606 76 40) et le Prof. Bernard Catry, Université de Lausanne (021 944 15 63) sont à disposition pour tout renseignement.